

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 16 décembre 2019 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Me Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 tenue à 18h30
 - 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 2 Finance et trésorerie
 - 2.1 Adoption du budget 2020
 - 2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2020-2022
- 3 Période de questions
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 18h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-12-358

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019 TENUE À 18H30**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 tenue 16 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2 FINANCE ET TRÉSORERIE

19-12-359

2.1 ADOPTION DU BUDGET 2020

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2020 qui prévoit des revenus et dépenses de 10 474 077 \$;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif portant sur le budget adopté soit affiché dans le journal et sur le site internet de la Municipalité.

Madame la conseillère Manon Paquin demande le vote:

Monsieur le conseiller Jean-François Giasson (District 1) - *Pour*

Madame la conseillère Dominique Forget (District 2) - *Pour*

Monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette (District 3) - *Contre*

Monsieur le conseiller Guy Séguin (District 4) - *Pour*

Monsieur le conseiller Carl De Montigny (District 5) - *Pour*

Madame la conseillère Manon Paquin (District 6) – *Contre*

Résultat du vote: 4 votes *Pour*, 2 votes *Contre*.

La proposition est résolue à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-12-360

2.2 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, chaque année, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022 au montant de 19 377 971 \$ dont 5 354 971 \$ pour l'année 2020;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif portant sur le programme triennal des immobilisations adopté soit affiché dans un journal et sur le site internet de la Municipalité.

Note au procès-verbal :

Madame la conseillère Dominique Forget quitte la séance avant l'adoption de la résolution.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

19-12-361

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 20 h 26.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente
d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-
trésorière